CONCOURS SUR TITRES DE SAGES FEMMES DES HOPITAUX DE PREMIER GRADE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

Vu – la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu –le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

Vu –le décret no 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret 2014-1585 du 23 décembre 2014 portant statut particulier des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière,

Vu – le procès verbal de la réunion du jury en date du 19 juillet 2019,

DECLARE ADMIS :

Liste Principale

1. GRIVEL Marie
2. ROUSSET Caroline
3. ALBERNY Mathilde

Liste Complémentaire

LAFONTAINE Morgane

Par délégation,
La Directrice du Pôle Ressources Humaines,

Karine HAMELA